Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

"C'est décidé, je me lance !" - Pour une plus grande mixité lors des élections vaudoises de mars 2011

"C'est décidé, je me lance!" Tel est le slogan que la Commission cantonale consultative de l'égalité entre les femmes et les hommes a décidé de reprendre pour encourager les femmes vaudoises à s'engager en politique, lors des prochaines élections communales de mars 2011.

Malgré l'égalité de droit et de fait prévue dans les Constitutions fédérale et cantonale, les femmes sont encore sous représentées dans l'ensemble des instances politiques - législatif comme exécutif, du Conseil communal au Grand Conseil et jusqu'aux Chambres fédérales - à l'exception notable et inédite du Conseil fédéral.

Dans les communes vaudoises, les chiffres sont éloquents. Bien que les femmes constituent la moitié du corps électoral, après les dernières élections communales, elles ne disposent que de 27% des sièges dans les législatifs, de 21% dans les exécutifs et de moins de 15% pour les syndicatures. Sur le plan cantonal, les femmes représentent 30% des député-e-s. Au Conseil national, moins d'un tiers des sièges vaudois est occupé par une femme. Au Conseil des Etats en revanche, la parité a été atteinte pour la première fois en 2007.

Pour réaliser l'objectif d'une représentation équilibrée entre les deux sexes, il est primordial que davantage de femmes s'engagent en politique et soient candidates aux élections.

Soucieuse de cette question, la Commission cantonale consultative de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui rassemble des représentant*e*s des différents partis, des communes vaudoises, du corps préfectoral, des syndicats, de la fédération patronale vaudoise et des associations féminines, etc., a demandé au BEFH de mettre sur son site - www.vd.ch/egalite - des documents utiles et incitatifs pour se lancer en politique.

Ces documents, issus de plusieurs sources, donnent des outils aux femmes intéressées. Ils complètent les formations offertes tout au long de l'année par les partis, par les associations ou par des instituts comme l'IDHEAP, par exemple. Après les élections, diverses formations sont proposées aux personnes élues, en particulier

par le Centre d'éducation permanente (cf. rubrique : L'Etat pour les communes).

Le message de la Commission cantonale consultative de l'égalité est que les femmes doivent oser se mettre sur les listes de partis ou d'entente. Le monde politique et la société toute entière ont absolument besoin de leurs expériences, de leurs compétences et de leurs idées.

La Commission cantonale consultative de l'égalité espère que ce message encouragera les femmes qui hésitent encore à franchir résolument le pas de la politique active et à se présenter lors des prochaines élections, à commencer par les communales de mars 2011.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 décembre 2010

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, présidente de la Commission cantonale consultative de l'égalité, 021 316 45 14